



RÉGION CORSE
LE DIRECTEUR REGIONAL

Délégation de signature
Donnée par le directeur régional
Au responsable du service des entreprises

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, le 2 juin 2025 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc CHAUSSIVERT, directeur régional de Corse, et de M. Khelifa NEHMAR, adjoint au directeur régional de Corse, délégation est donnée à M. Benjamin ROUX, responsable du service des entreprises à la succursale d'Ajaccio, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité du service des entreprises.

M. Benjamin ROUX reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises de la zone de compétence de la succursale selon les règles de délégation établies localement.

Fait à AJACCIO, le 2 juin 2025

Jean-Luc CHAUSSIVERT

